L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 3 NOVEMBRE 1883

SPECTACLES BALS, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE de BIDWELL.

Commencement Dimanche soir, 4 Novembre. Matinées le Mercredi et le Samedi.

Engagement du comédien distingué,

Col. SMITH RUSSELL,

dans la comédie,

EDGEWOOD FOLKS,

Secondé par une excellente troupe. Nouvelles et anciennes comiques. Nouvelles spécialités.

Dimanche, 11 Nov.—Maud Granger—Her Second Love. 3 nov—

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL,

SAMEDI, 3 NOVEMBRE

Dernières représentations de

C. B. BISHOP,

Matinée à Midi et Soirée à 8 heures.

"STRICTLY BUSINESS."

3nov—1f

Théâtre de l'Opéra.

Lundi, 12 novembre 1883,

FAUST.

Grand opéra en 5 actes, musique de Gounod.

Faust ...... MM. VALDEJO, du théâtre de l'Opéra-Comique.
Méphistophélès ...... Bonhivers
Valentin ...... Mangé
Siebel ...... Mme Dessay
Marguerite ...... VILLANOVA

Deux grands Ballets réglés par M. Novissimo, dansés par Mlle Rosier et tout le corps de ballet. Décors nouveaux.

Costumes entièrement nouveaux par Mme Bétat et Mme Ancel.

Mardi, 13 novembre 1883.

LA FAVORITE.

Grand opéra en 4 actes, musique de Donizetti.

Fernand ...... MM. LESTELLIER, du théâtre de Covent Garden.
Alphonse ...... Richard, de l'Opéra.
Balthasar ...... Jourdan
Léonor ...... Mlle VARELLI

Grand divertissement réglé par M. Novissimo. Costumes entièrement nouveaux de Mme Bétat.

28 oct—

Le bureau de location est maintenant ouvert (excepté le dimanche), de 9 heures à 4 heures du soir, chez Werlein, 135 Canal

Avis.

Aux souscripteurs.

MESSIEURS les souscripteurs du Théâtre de l'Opéra sont informés que la troupe devant être à la Nouvelle-Orléans le 31 octobre, le Box Office sera ouvert à partir du 1er novembre pour qu'ils puissent retirer leurs places conformément à leur contrat.

On pourra se procurer également des places pour les premières représentations.

28oct—

Théâtre de l'Opéra.

On demande 14 enfants 10 à 14 ans pour le Bal et de l'Opéra Français. On préférerait des jeunes filles. Bons appointements.

Les enfants sollicitant cet emploi devront être autorisés par leurs parents ou leurs tuteurs.

S'adresser de 11 heures A. M. à 2 heures P. M. au bureau du Directeur, à l'angle des rues Toulouse et Bourbon, au premier.

e 24 oct

Grand Bal Paré et Travesti

Donné par la

Société Alsacienne et Lorraine

De Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,

A la Salle de l'Union Française

Samedi, 17 novembre 1883.

Comité d'arrangements:

CHARLES LEVY, Président, ALPH. DUVIC, A. A. MARCHAND.

Prix du billet $1 00

Pas de checks.

Les demandes de privilège de la buvette, du restaurant et du vestiaire seront reçues, par soumissions cachetées jusqu'au 10 novembre, chez M. Charles Lévy, rue des Remparts No 10, côté Sud. 14 oct—14,21,28—4,11 nov au 17

AVIS—M'étant retiré de la maison J. P. Sarrasin, j'ai le plaisir d'annoncer à mes amis ainsi qu'au public, que je me suis associé à mon frère C. E. Sarrasin. Plein de reconnaissance pour le patronage que m'ont toujours accordé mes amis, je les prie de me le continuer à mon nouveau local, où ils trouveront toujours un assortiment complet de cigares, de tabac à fumer et à chiquer ainsi que tous articles à l'usage des fumeurs.

PAUL SARRAZIN.

Octobre 10 1883. 52 Tchoupitoulas.

M. John E. Lambert, attaché à notre maison, sera heureux de recevoir ses nombreux amis.

17 oct—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sud (Southern Insurance Company), No 31 rue du Camp—Nlle-Orléans, 11 octobre 1883.—Conformément à une résolution du Conseil de Direction de cette Compagnie, adoptée à une réunion tenue le 9 octobre 1883 et aux dispositions de l'article 9 de la charte, une assemblée générale des actionnaires aura lieu au bureau de la Compagnie, MERCREDI, 14 novembre 1883, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour délibérer et voter sur certaines modifications et certains amendements à introduire dans l'acte d'incorporation de la dite Compagnie.

SCOTT McGEHEE.

13 oct—1m Secrétaire.

INSTITUTIONS.

COLLEGE DE ST-EUGENE A MANDEVILLE,

Sous la Direction immédiate du Curé de la Paroisse.

SITUÉ sur un des sites les plus gracieux et les plus sûrs de Mandeville, et à proximité de la Nouvelle-Orléans, cette institution se recommande par l'éducation complète qu'on y reçoit. L'enseignement, confié à des professeurs émérites, comprend le cours commercial, l'anglais, le français, les mathématiques, la tenue des livres etc., etc.

L'allemand, l'espagnol et la musique sont aussi enseignés à la demande des parents.

Prix de la pension, blanchissage compris, invariablement payable d'avance, par mois, $15.

La réouverture des classes est fixée au premier lundi de septembre.

S'adresser au Rev. Père AVEILLÉ, Directeur.

1er sept—2mois dim mar jeu

Institut Markey & Picard,

à l'angle des rues Esplanade et Tonti Nouvelle-Orléans.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LE 3 septembre aura lieu l'ouverture des classes de cette institution si favorablement connue.

Les études comprennent toutes les branches formant une éducation complète. L'enseignement des arts d'agrément est confié à des professeurs éminents. Pour plus amples informations s'adresser à l'institut. 26 aout—3m J Mar D.

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'institut 17 aout—

Columbian Institute,

198 RUE ESPLANADE.

ÉCOLE de jour et Pensionnat pour jeunes filles; kindergarten pour petits enfants, garçons et filles. La réouverture de la session a eu lieu le 3 septembre 1883.

Mlle H. FITZGERALD, Directrice.

5sept—3mois

École graduée pour garçons

No 7 RUE PRYTANIE.

A. S. LEOHE, Principal.

Cours: classique et commercial. La session commence le 17 septembre 1883.

L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le latin, l'exécution et les mathématiques y seront enseignés par des professeurs expérimentés.

Des pensionnaires en nombre limité seront pris.

A partir du 1er octobre, il sera organisé le soir une classe commerciale pour les jeunes gens.

23 aout 3 m—D Mar J

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS,

Entre Conti et St-Louis.

au y 6v

V. MERLE,

MARCHAND-TAILLEUR.

222 ...... Rue Gravier 222

En face du United Cotton Building.

JE préviens ma clientèle et le public en général que je viens de recevoir des marchandises du dernier genre et aux prix les plus modérés. Le travail sera exécuté par des ouvriers de première classe.

On demande des ouvriers pour les grandes pièces, pour travailler à l'atelier.

26 sept—1 m. Dim mar ven.

Spectacles. Bals, &c

GRAND OPERA HOUSE, RUE DU CANAL,

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Inauguration de la saison 1883-84.

D. BIDWELL ...... Directeur

M. BIDWELL est heureux d'annoncer aux habitués de cet élégant Théâtre que celui-ci a été complètement renouvelé, décoré et peint. Décors, accessoires, mobilier, scène, tout y est nouveau. Le Grand Escalier, le Vestibule et la Salle, embellis de tapis de velours nouveaux, riches et coûteux, se complètent de flots de lumières électriques. Les draperies, les tentures et les rideaux, qui sont à la dernière mode, peuvent rivaliser en élégance décorative avec tous les Théâtres du monde.

Matinées le Jeudi et le Samedi.

La représentation de début de ce Théâtre fashionable aura lieu le

Dimanche soir, 4 Novembre 1883,

Et à la MATINÉE DU JEUDI paraîtra le célèbre comédien Américain

M. JOHN T. RAYMOND dans PARADISE.

En Matinée Jeudi et Samedi sera produit, pour la première fois en cette ville, l'un des plus récents succès de Raymond, THE ROCKET, avec une troupe remarquable et de riches décors.

Le contrôle s'ouvrira le Jeudi, 1er novembre, à 9 heures a. m.

DIMANCHE, 11 Novembre, début de Mlle EMILY RIGL dans THE PLANTER'S WIFE.

30 oct

SUCCÈS SANS PAREIL.

Théâtre d'Été de Faranta.

OUVERT TOUS LES SOIRS,

Au coin des rues Bourbon et Orléans.

The Magic Flute

—And the—

Coopers Frolic

Avec

Les meilleurs clowns mimes du monde, Secondés par une brillante pléiade d'artistes distingués.

Entrée. 10 cts. Pour places réservées, 25 cts de plus.

Matinées pour dames et enfants, le samedi, le dimanche et le lundi, à midi.

Entrée dans quelque partie que ce soit du Pavillon, 10 cts.

17 oct—

TAPIS.

IL vient d'être ouvert un immense stock de Tapis de Velours, de Bruxelles, d'Ingrains et de Trois-plis.

Aussi un vaste assortiment de RUGS En Moquette, Velours, Turques et de Bruxelles.

Aussi un choix nouveau de

Stores de Fenêtres,

Corniches. Tringles de Corniches, Rideaux de Dentelle, Linoleum et TOILES CIRÉES POUR PLANCHER, De toutes les largeurs.

Aussi un vaste assortiment de

NATTES DE CHINE.

Les articles sus-nommés sont tous frais, nouveaux.

N. B.—Nous recevons tous les jours de NOUVELLES

Etoffes à Robes, d'Automne,

Et en envoyons des échantillons à qui nous les demande.

B. & W. CRONER,

141 rue du Canal, coin Bourbon.

1er sept—3m

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés

—EN—

NATTES DE CHINE

A. Brousseau's Son

17 ...... RUE DE CHARTRES.—

TAPIS

Le plus grand stock au Sud.

Prix qui conviendront à tout le monde.

5juin—1an

ELKIN & CIE.,

100 ...... RUE DU CANAL 100

Offrent leur vaste fonds de

Tapis de Velours et de Bruxelles, dits 'Body Brussels' et "Tapestry Brussels" et des

TAPIS

Trois plis "Ingrain"

A des prix très réduits.

La maison reçoit maintenant de fraîches importations de

NATTES DE CHINE, de diverses qualités.

NATTES DE CHINE, sans couture.

TOILES CIRÉES.

STORES DE FENÊTRES, RIDEAUX DE DENTELLE Etc.

21avril—dim.mar.jeu

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traitées sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Cures garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

9 mars—82—1 an

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17 ...... RUE BARONNE 17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

V. WEHRMANN

136 ...... Rue Royale 136

Entre Toulouse et St-Pierre.

MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIÉTÉ, JOUETS D'ENFANTS.

Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitare, Zither, etc.

Machines à coudre neuves et de seconde main, fils, soie, aiguilles, huile et fournitures pour Machines à coudre.

Eventails pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts.

V. Wehrmann, MECANICIEN de 13 ans d'expérience, s'occupe de la réparation de tous genres de Machines à coudre.

Fabrication de pièces sur commande.

Toutes les réparations sont garanties.

Placage en fer de formes pour cordonniers.

Inspection et réparation de machines à coudre à l'usage des chemisiers, cordonniers et fabricants de sacs. S'adresser au No 136 rue Royale

5 ... 6m—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,

Entre Commune et Gravier.

CAPITAL ------ $300,000

ERNEST MILTENBERGER ...... Président
R. GALLY ...... Vice-Président
SCOTT McGEHEE ...... Secrétaire

DIRECTEURS:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. J. Gidière,	G. P. Harrison,
B. F. Chambers,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. E. Shropshire,
M. Schwabacher,	J. A. Dufilho,
J. A. Lafaye,	J. H. Menge,
John T. Moore, jr.,	P. A. Villeré,
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunbar,
E. L. Foreall,	F. G. Ernst,
Joseph David,	I. Heymann,
J. A. S. Vaught,	L. Bellone,
L. Lanneaugue,	Henry Lehmann,
Thos. J. Woodward.	

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les dommages de rivières et de mers aux taux les plus modiques courants et de tarif.

2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte consenti qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS assurés, sur le montant des primes acquises. 20 nov—6mD

Spectacles, bals, &c.

Théâtre St-Charles de Bidwell.

SAMEDI, 3 NOVEMBRE.

LOUISE SYLVESTER

Les deux dernières représentations de "MOUNTAIN PINK."

Matinée à Midi et Soirée à 8 heures.

3nov—1f

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

26avril—1 an

GIROT & GODCHOT.

Vêtements Confectionnés, Articles de Toilette,

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

Vêtements sur Mesure.

89 ...... RUE DU CANAL 89

Nous annonçons à nos amis et au public que nous avons ouvert ce jour à la susdite adresse un magasin de vêtements confectionnés et d'articles de toilette pour hommes, jeunes gens et enfants. On y trouvera un assortiment et choix de

Marchandises d'Automne

Et

d'Hiver

Aux prix les plus réduits.

Nous avons consacré de grands soins au choix de notre fonds de marchandises et sollicitons le patronage de tous.

M. L. GIROT, tailleur, autrefois établi 11 rue du Camp, est chargé du département de la commande; et tous les ordres confiés à ses soins seront exécutés comme par le passé.

30 sept—1m—Dim Mar Jeu

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1882.

Primes sur les incendies	$519,589 40	
Primes maritimes	126,101 62	
Primes de rivières	25,765 19—	$661,856 21
Primes acquises en 1881		87,983 10
Total des primes		$769,839 10
A déduire—		
Primes non acquises	$201,117 02	
Primes remboursées	54,592 99	
Réassurances	99,691 88—	355,401 89
Primes nettes acquises		$414,437 42
A ... er, loyer et sauvetage		45,036 18
		$459,473 60
A déduire—		
Pertes de feu	$188,793 62	
Pertes maritimes	43,939 10	
Pertes de rivières	19,127 64	
Total des pertes	$251,859 36	
Dépenses générales, commissions, réclamations, taxes, etc.	174,525 25—	426,384 61
Profits nets		$33,088 9
Ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes	$145,255 10	
Moins dividende de juillet 1882	25,000 00—	120,255 10
Surplus		$153,344 09
A déduire—		
Réclamations fixées, non fixées et non acceptées		46,410 26
Surplus net, 31 décembre 1882		$106,933 83

Situation le 31 décembre 1882:

VALEURS AU PRIX DU MARCHE.

Argent dans les banques	$90,104 79	
200 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	239,000 00	
50 bons Lower Steam Cotton Press	26,250 00	
2 bons de New Orleans Pacific Railway	1,720 00	
10 bons de la Louisiana Ice Manufacturing Company	10,000 00	
50 bons du New Orleans Water Works	27,000 00	
40 bons du New Orleans City Railroad	27,500 0	
1 bon du Bataillon Washington Artillerie	500	
15 actions du New Orleans City Railroad	1,290 00	
5 actions de la State National Bank	595 00	
35 actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,260 00	
120 actions de la Valette Dry Dock Company	3,000 00	
1 action du New Louisiana Jockey Club	750 0	
Propriétés foncières en ville	132,940 00	
Billets, 1re hypothèque	115,027 66	
Prêts sur demande	67,900 00	
Billets garantis par nantissement	0 00	
Billets à recevoir en règlement de primes	13,476 68	
Primes en cours de collection	62,761 97	
Dû par agents et en cours de transmission	10,645 27	
Compte en suspens	716 26	
Dû par compagnies d'assurance pour pertes réassurées et déterminées	17,601 14—	$875,588 62

PASSIF.

Fonds capital	$500,000 00	
Réserve pour primes non acquises	201,117 02	
Réserve pour réclamations non déterminées	46,410 26	
Dividende non réclamé	4,215 50	
Dû à la Factors and Traders' Insurance Company	11,406 30	
Dû à d'autres compagnies pour réassurance	5,511 72	
Excédant net comme ci-dessus	106,933 83—	$875,588 63

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. ... SPENCER, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1883.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif à ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est juste et correcte.

[Signé] CHARLES T. DUGAZON, J. ALDIGÉ, AD. SCHREIBER.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 9 janvier 1883, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires en à le ... quand dû.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1883.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	R. GALLY,
THEO. SCHREIBER,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTS,
ANT. CARRIÈRE,	AD. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMID
D. FATJO.	JULES TUYES.

NLLE-ORLEANS, 1er AOUT 1883

AU PUBLIC!

Renseignez-vous vous-mêmes.

Le Directeur-général des Postes ayant avancé, au sujet de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, des assertions malveillantes et fausses, nous croyons devoir soumettre au public des faits pour prouver l'inexactitude de sa déclaration que la fraude existe à nos opérations.

Montant des lots payés par la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, du 1er janvier 1879 à ce jour:

Payé à la Southern Express Co., Nlle-Orléans, T. M. Westcott, directeur	$1,266,300
Payé à la Louisiana National Bank, Jos. H. Oglesby, Président	463,900
Payé à la State National Bank, S. H. Kennedy, Président	125,100
Payé à la New Orleans National Bank A. Baldwin, Président	88,550
Payé à la Union National Bank, S. Chalaron, Caissier	64,450
Payé à la Banque des Citoyens, E. L. Carrière, Président	57,000
Payé à la Germania National Bank, Jules Cassard, Président	30,000
Payé à la Hibernia National Bank, Chas. Palfrey, Caissier	27,000
Payé à la Banque du Canal, Ed. Toby, Caissier	12,150
Payé à la Mutual National Bank, Jos Mitchel, Caissier	8,200
Total payé comme ci-dessus	$2,252,650
Payé en somme au-dessous de $1,000 aux différents bureaux de la Compagnie dans tous les Etats-Unis.	2,637,410
Total payé par tous	$4,881,060

On peut s'assurer de la parfaite exactitude des faits que nous avançons en se référant aux officiers des institutions ci-dessus, et pour ce qui est de la légalité et du caractère de notre Compagnie, on peut s'adresser au maire et aux fonctionnaires de la ville de la Nlle-Orléans, ainsi qu'aux autorités de l'Etat de la Louisiane et à celles des Etats-Unis en Louisiane. Nous prétendons respecter la loi et faire preuve d'honnêteté et d'exactitude dans tous nos transactions, et ne le céder, sous ce rapport, à aucune administration de ce pays. Notre position est connue de tous ceux qui ont voulu s'en rendre compte, et nos actions se vendent depuis des années au "Board of Brokers." Elles sont entre les mains de nombre de nos citoyens les plus connus et les plus estimables.

M. A. DAUPHIN, Président.

GROS LOT, $75,000. Billets, $5 seulement. Coupons en proportion.

L.S.L.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."

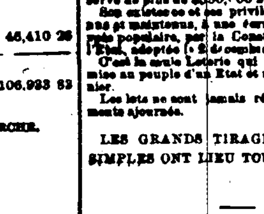

COMMISSAIRES.

La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans, dans le but de venir en aide aux institutions d'éducation et de charité, avec un capital de $1,000,000, auquel une réserve de plus de $550,000 a été depuis ajoutée.

Son existence et ses privilèges ont été reconnus et maintenus, à une écrasante majorité, du vote populaire, par la Constitution actuelle de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

C'est la seule Loterie qui ait jamais été soumise au peuple d'un Etat et ratifiée par ce dernier.

Les lots ne sont jamais réduits ni les paiements ajournés.

LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS.

MAGNIFIQUE OCCASION

—DE—

Faire Fortune!

TIRAGE, CLASSE L,

A la Nouvelle-Orléans,

MARDI, 13 Novembre 1883,

GROS LOT

$75.000

100,000 billets à $5 chacun.

Des coupons de cinquièmes proportionnellement.

LISTE DES LOTS:

1 GROS LOT		$75,000
1	"	25,000
1	"	10,000
2 LOTS DE	$6000	12,000
5	2000	10,000
10	1000	10,000
20	500	10,000
100	200	20,000
300	100	30,000
500	50	25,000
1000	25	25,000

LOTS D'APPROXIMATION.

9 Lots d'approximation de	$750	6,750
9	de 500	4,500
9	de 250	2,250
1967 lots, s'élevant à		$265,500

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.,

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle Orléans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Michel Districh e. samuel Friedlander, administrateur, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9276—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite et dépendances. Ensemble avec les quarante actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à trente-huit actions du dit fonds hypothécaire y attachées, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Claiborne, St-Bernard, Prosper et Nouveau St-Bernard, ayant, au pied américain, cent soixante-sept pieds neuf pouces de face à la rue Claiborne; cent quatorze pieds onze pouces six lignes de face à la rue Prosper, trois cent vingt pieds deux pouces de face à la rue Nouveau St-Bernard, trois cent vingt-quatre pieds six pouces de profondeur sur la ligne qui la divise de la propriété de M. Logan, le tout conformément au plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, le 24 février 1859, et annexé à un acte hypothécaire passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire, le 4 mars 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement vendue au plus haut enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à onze mois de crédit. L'enchérisseur fournira un billet d'actions pour la somme de cent soixante piastres ($160) échéant le 1er janvier 1884, et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Edmond Soniat et femme, en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le deuxième jour de mars 1859, par devant Adolphe Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

Et pour la balance du prix de l'adjudication l'acquéreur devra fournir ses billets avec une garantie bonne et suffisante, portant intérêt à raison de 10 pour cent par an de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à paiement final.

Le dit acquéreur devra déduire du montant de son enchère et payer au comptant les frais d'annonce, du greffier et du shérif, etc., à savoir: à peu près deux cents piastres; et en sus les taxes d'Etat et de municipalité sur la dite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

24 oct—24,31 nov 7,10

Anthony Riedl vs. Christian Steinel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9399—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 novembre 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hevia, Dorbigny, Cypress et Roman, désigné par le numéro neuf sur un plan dressé par L. H. Pilié, anciennement voyer, le trois janvier 1845, et déposé en l'étude de A. Chiapella, alors notaire en cette ville, et mesurant vingt-sept pieds et quatre lignes de face à la rue Hevia, vingt-sept pieds de face à la rue Cypress, quatre-vingt-sept pieds onze pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro huit et quatre-vingt-cinq pieds six pouces et cinq lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro dix, le tout au pied américain.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire, par achat, ensemble avec un autre morceau de terre, à une vente faite par le Shérif de cette paroisse, le sixième jour de juillet 1877, en vertu d'un writ de saisie et de vente à lui adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour cette paroisse, dans le procès du dit Christian Steinel vs. Francis Reinsland, No. 23 529 au dossier de la dite cour.

2e. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Hevia (maintenant Lafayette), Prieur et Johnson, désigné par le numéro dix-huit sur un plan dressé par L. Bringier, voyer, le vingtième jour d'avril 1849, et déposé en l'étude de David L. McCay, anciennement notaire en cette ville

Ledit lot mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Poydras, trente pieds de largeur dans le fond, quatre-vingt-huit pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-sept et quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mme Mary Reinsland, femme de John Reusch, d'après un acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le vingt mars 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

23 oct-23,30—6,13,20,24 nov

B. W. Taylor vs. Bartholomew Prassiné.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 9,529—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 5 novembre, 1883, à 1 heure de l'après-midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et en particulier, ce certain appareil connu comme le grand Carrousel ou "Flying Ships," avec orgue, engin, canapé et tous les accessoires actuellement au Fort Espagnol, près du Restaurant Royer.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et conditions:

1° Comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur, à savoir, la somme de Cent Cinquante Piastres, avec 8 0/0 d'intérêt par an du 23 juillet 1882 au jour de la vente, trois piastres frais du protêt de copie de l'acte, et tous les frais du procès.

2° L'acquéreur assumera le paiement des billets suivants, tous datés du 23 juillet 1882 et portant intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir de ce jour jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, à savoir:

Trois billets de $100 chacun, payables comme suit, le 15 novembre 1883, le 15 janvier 1884, le 15 mars 1884, et un billet de $150 payable le 15 mai 1884.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux. Dans le cas où le prix offert pour la propriété, déduction faite des susdites trois piastres frais de protêt, frais de la copie de l'acte et tous les autres frais du procès au comptant, serait moindre que la réclamation du demandeur avec l'intérêt ci-dessus, et l'obligation de payer les billets comme il est dit ci-dessus, alors après le paiement des susdites trois piastres, frais de protêt, frais de copie de l'acte et frais de procès au comptant, la balance du prix d'adjudication sera considérée au pro rata entre le montant de la réclamation du demandeur et les susdits billets décrits en second lieu; le pro rata de la réclamation du demandeur devant être payé au comptant et le pro rata des billets ci-dessus décrits en second lieu devant être assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

25 oct—25 30—2 4 nov

Manuel Reyes vs Mr et Mme G. Schantz

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 9297—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville. Ledit lot est désigné comme lot numéro cinquante trois sur un plan dressé par Jos Pilié, anciennement voyer, le dix-septième jour de février 1828, et déposé en l'étude de William Christy, anciennement notaire en cette ville; ledit lot de terre se trouvant entre la rue Ste Marie, anciennement Chemin Ste Marie, et St André, anciennement Chemin St André et mesurant soixante-et-un pieds de face sur la rue Rousseau, anciennement la rue St-Amand, cent pieds de profondeur sur le côté qui le divise du lot numéro cinquante deux; cent-neuf pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro cinquante-quatre et soixante pieds de largeur dans le fond, le tout plus ou moins. Etant la même propriété que ladite Dame G. Schantz a acquise à l'encan par le shérif de la paroisse d'Orléans, le sixième jour de juin dix-huit cent soixante-quatorze, en vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans audit shérif, dans l'affaire d'Elizabeth Jacquillard versus George Schantz, portant le numéro 3543 au Dossier de ladite Cour, comme il appert dans l'acte de vente du shérif de ladite propriété à ladite Mme E Schantz, dûment enregistré, conformément à la loi, au bureau du transfert, au bureau du greffier dans la cour ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16 oct—16,23,30,6,13,17nov

Anthony Riedl vs Emma Steinel et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9400—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 24 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro dix neuf de l'îlet numéro trois borné par les rues Hevia, Poydras, Prieur et Johnson, et mesurant trente pieds trois pouces de face sur la rue Poydras, trente pieds de largeur sur la ligne du fond qui le divise du lot numéro deux, quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-huit et cent un pieds et cinq pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro vingt.

Etant la même propriété acquise par Emma Steinel, femme de Christian Steinel, de Charles Reinsland par un acte passé pardevant Joseph Cohn, anciennement notaire en cette ville, le 8 avril 1873.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

23 oct—23,30—6,13,20,24 nov

Garret Brown vs. la succession M. E. Higgins et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6518.—En vertu d'un writ de fieri facias contre le plaignant pour frais d'inspection à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Garrett Brown à la succession de Mary E la Higgins et als No 6598 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, comme créancier ou dans toute autre capacité et particulièrement son intérêt comme demandeur à un certain rule pour possession, enregistré par lui contre la dite succession le 15 mars 1882, et dans lequel un jugement a été rendu contre lui le 6 avril 1882, et d'où un appel a été fait par la Cour Suprême.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY. Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

3 nov—6 13 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Placement avantageux d'une propriété rue des Ursulines, No 139, installée en boulangerie.

Succession de Joseph Weringen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 9111.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 10 novembre 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 8 octobre 1883, siégeant à la place de l'hon. H. L. Lazarus, juge de ladite cour, Division B, maintenant absent en congé la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre, situé dans le second district, renfermé par les rues des Ursulines, Hôpital, Bourgogne et Remparts, mesurant, plus ou moins, 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 120 pieds du côté le plus rapproché de la rue des Remparts; sur la ligne opposée le dit lot de terre mesure sur une première profondeur, 88 pieds 4 pouces, de là ouvrant 6 pieds sur la rue Bourgogne, de là sur une seconde profondeur de 48 pieds et 26 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble, une maison de trois chambres, une autre bâtisse en bois à étage de quatre chambres avec balcon en fer; une bâtisse en briques servant de boulangerie avec un grand four; une grande écurie en bois avec grenier; poulailler, etc.; le tout couvert en ardoises; cour carrelée, hydrant, porte cochère et hangard.

Conditions—Moitié comptant ou davantage et la balance à un an de crédit en billet garanti par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date du jour de la vente; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires et le transfert de la police d'assurance au porteur du billet.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication seront requis de l'acheteur pour garantir son adjudication.

9 oct—9,20,27, 3 et 10 nov

Elégante résidence en briques à deux étages rue Bourbon No. 39.

Succession de John Gregory Gaines.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No. 9220.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 10 novembre 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 2 octobre 1883, siégeant en lieu et place de l'Hon. W. T. Houston, juge de ladite Cour, Division B, maintenant absent en congé—

Cette élégante résidence en briques à deux étages, située rue Bourbon, No 39, ayant au rez-de-chaussée un grand vestibule d'entrée, salon double avec porte à coulisses et salle à manger; au premier étage, vestibule, deux grandes chambres avec cabinet de toilette; à chacune des chambres, aussi cabinets de décharge. Les salons et les chambres sont ornés de magnifiques cheminées en marbre.

Même distribution aux deuxième étage. Les quais deux étages ont chacun un balcon sur la rue Bourbon. Une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale, ayant au rez-de-chaussée office, cuisine avec range et chambre à repasser, neuf chambres aux étages supérieurs, lieux d'aisance au rez-de-chaussée et au-dessus, chambre à bains avec tuyaux à eau froide et chaude. Une autre bâtisse en briques à étage bâtie sur la ligne du fond du terrain ayant au rez-de-chaussée écurie, remise, chambre à charbon, cave, et trois chambres au-dessus; gaz dans la maison principale, ainsi que les lustres, porte cochère, cour carrelée en pierre plate, citerne et water-works. Le tout construit sur un terrain situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, St-Louis et Conti, mesurant 27 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 8 pouces plus ou moins de profondeur, sur la ligne du côté vers la rue St-Louis, et sur la ligne opposée le terrain a une première profondeur de 96 pieds 8 pouces, de là s'élargissant et courant à angle droit vers la rue Conti de 3 pieds 2 pouces, et de là une plus grande profondeur de 29 pieds 10 pouces jusqu'à la ligne du fond, laquelle mesure 48 pieds 10 pouces de largeur

Le tout conformément au plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an payable annuellement jusqu'au paiement définitif. Lesdits intérêts annuels devront être représentés par des coupons (billets) également garantis par hypothèque et privilège de vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt éventuels en cas de non paiement, aussi incluant la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et la police d'assurance devra être transférée aux porteurs des susdits billets et coupons de billets.

L'acquéreur devra payer 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication afin d'en assurer la vente

Acte de vente pardevant Gustave Legardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 oct—6, 13, 20, 27—3, 10 nov.

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Annie Cunningham, épouse, défunte de William Morel Guiramand

Dame Charles d'Aquin, son époux et autres

vs

William Jules et Marie Morel Guiramand

Vente pour opérer un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C. No 8894.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 56 rue Royale—SAMEDI, 1er décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, entre Commune et Gravier, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon F A Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 4 septembre 1883, et signé le 12 septembre 1883, la propriété ci-après décrite, appartenant à la dite succession, à savoir:

Un morceau de terre, avec toutes les ruines et améliorations quelconques qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque manière, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le petit îlet borné par les rues Dumaine, Prieur, Johnson et Ste-Anne, et composé de parties de deux terrains désignés par les numéros Seize et Dix-Sept sur un plan dressé par Louis Surgi en date du 29 octobre 1847, et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, comme le plan No 27 dans le livre 3 des plans, le dit morceau de terre mesurant, au pied américain, 26 pieds 10 pouces de façade rue Dumaine, 110 pieds de profondeur, sur la ligne la plus rapprochée de la rue Johnson, 90 pieds plus ou moins de profondeur sur la ligne le séparant d'une autre partie du dit lot No 17, puis 33 pieds sur une ligne s'étendant à angle droit vers la rue Prieur et parallèle à la rue Dumaine, puis 20 pieds, plus ou moins, sur une ligne faisant face à la rue Prieur, et 58 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne de derrière.

Conditions—Une moitié comptant et l'autre à un an de crédit, pour un billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque et lien du vendeur et portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883, en sus du montant d'adjudication; et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 oct—27—nov 3 10 17 24—déc 1

VENTE DE SYNDIC.

Tissus. Tissus.

C 10. Cour Civile de District,

Thos. C. Porteous vs. Ses Créanciers.

EN vertu d'une autorisation à moi accordée, je vendrai au détail le fonds de tissus du magasin 128 rue du Canal.

Le magasin sera ouvert de 9 heures du matin à 4 heures du soir, tous les jours, jusqu'au 10 novembre, et toutes les marchandises seront vendues aux prix coûtants et au comptant.

R. C. FENNER, Syndic prop.

21 oct

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

Edward de Lanusse vs. Ses créanciers. } No 9575. Cour Civile de District.

Ordre de Cour—

La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John Bendernagel, notaire en cette ville, MERCREDI, 21 novembre 1883, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et que, dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre ses biens et sa personne soient suspendues. Et il est de plus ordonné que Christoval Morel, avocat, soit désigné pour représenter dans cette affaire les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 20 octobre 1883.

Signé: A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-greffier.

30 oct 3,6 nov

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

H. De Verges & Co. vs. leurs Créanciers—Cour Civile de District—No. 9549.

Ordre de Cour.

LA cession de la propriété du pétitionnaire, la raison sociale de H. De Verges & Co., se composant de Henry De Verges, Richard De Verges et Philip N. Lacoste et des dits membres individuellement de la dite raison sociale est acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit assemblée pardevant Andrew Hero, notaire, SAMEDI, 17e jour de Novembre 1883, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs biens et leurs personnes soient suspendues. Il est de plus ordonné que M. James Timony, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

(Signé) F A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

16oct—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Thos. C. Porteous vs. ses créanciers—No 9614.

Ordre de Cour.

LA cession de la propriété du pétitionnaire est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers: Il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu pardevant Omer Villeré, notaire, SAMEDI, le 10me jour de novembre 1883, à 11 heures du matin, en cette ville, notaire, 21 Commercial Alley, en cette ville, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre ses biens et sa personne soient suspendues.

Il est de plus décrété et ordonné que E. Evariste Moïse, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 9 octobre 1883.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

11oct 3f en 30 jrs.

VENTES A L'ENCAN

PAR GIRARDEY & MACON.

SITE D'UNE SCIERIE sur le fleuve Mississippi, à peu de distance au-dessous des Casernes des Etats-Unis et des Abattoirs.

Ferme pour l'élevage de bestiaux, jardin potager, terres propres à la culture du riz et de la canne à sucre.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan

Le champ de bataille ou la ferme, situé à peu de distance au-dessous des Casernes des Etats-Unis et des Abattoirs "Crescent City Co." rive gauche du fleuve Mississippi, paroisse St Bernard, ayant trois arpents de façade sur le fleuve Mississippi et quatre-vingts de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété est améliorée d'un bon cottage de résidence en bois, de sept cabanes de travailleurs et d'autres bâtisses. Il y a une orangerie en excellent état de rapport, 50 acres plantés de riz qui ont rapporté 600 barils; 20 acres de légumes et le reste du terrain sert à l'élevage d'animaux. La terre est haute bien desséchée, il y a devant une levée et la propriété est assez près de la ville pour qu'on puisse en envoyer les produits sur les marchés.

Elle présente des avantages peu ordinaires à des personnes entreprenantes, résidence salubre, pittoresque et productive; placement d'argent avantageux.

Conditions: Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur; le reste à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant toutes les clauses usuelles à 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée. 10 pour cent du prix d'adjudication comptant seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Pitot, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

3nov—

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de batture de valeur

Coin des rues Nouvelle-Levée, Fulton et St-Joseph

A proximité du dépôt du "Illinois Central Rail Road," du Whitney Iron Works, et Northern Refrigerating Company's Works.

Succession de Stephen Humpher.

No 9288—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, en date du 26 septembre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:—

Un certain morceau de terre, ensemble avec les droits, voies et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, St-Joseph, Fulton et North Market, désigné comme le lot No 1 sur un plan par J. A. Bourgerol, voyer, certifié par A. Grant, en date du 12 janvier 1852, et mesurant sur le dit plan 24 pieds 7 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, la même façade sur la rue Fulton sur 127 pieds de façade et de profondeur à la rue St-Joseph, et 127 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2, acquis par le dit Stephen Humpher de John C. Wiltz, le 24 juillet 1873, et enregistré dans le livre des transferts, Livre 1 2, Fol. 52.

Conditions—Les deux tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à crédit, à un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le recouvrement. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant au moment de l'adjudication, et payer la totalité des taxes d'Etat et de ville dues jusqu'à ce jour, y compris les taxes de 1883, lequel montant sera porté à son crédit et déduit du prix d'achat.

Acte de vente pardevant E. G. Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29sept—29 oct 6 13 20 27 nov 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de valeur pour affaires dans le 1er District.

Succession de Mme Veuve Eliza E. N. Moss.

No 9466.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR GIRARDEY & MACON.—C. E. Girardey, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2e octobre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par Pensacola Landing, les rues Euphrosine, Franklin et Liberté. Elle est désignée par le No 231 et mesurant 25 pieds de face au Pensacola Landing sur une profondeur de 196 pieds sur la ligne plus près de la rue Franklin et 184 pieds de profondeur sur l'autre ligne latérale, comme il est constaté dans le livre 92, folio 562.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Sam Flower, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 oct—23,27—nov 3,10,17,24

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence de choix dans le second district belle résidence en bois à deux étages No 159 rue Claiborne, entre Dumaine et Ste Anne, maison à un étage avec mansarde et à deux corps de logis, Nos 177 et 199 rue Claiborne, entre Dumaine et St Philippe. A l'encan et aux conditions faciles. Succession de Mme Eliza Heilly.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C. No 9650.

PAR B. ONORATO, encanteur Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 17 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C en date du 8 octobre 1883, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste Anne et Dumaine, mesurant 31 pieds de face à la rue Claiborne sur 95 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur (plus ou moins).

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, St Philippe et Dumaine, désigné comme lot No 1; le quel lot mesure 47 pieds 4 pouces de face à la rue Claiborne sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs portant intérêt à 8 0/0 par an, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et portant toutes les clauses usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des billets; les propriétés devront être assurées et les polices transférées.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront et paieront, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 0/0 au comptant sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Voir les plans à la Bourse.

13oct—13 20 27 nov 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession d'Emilio Pou.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No 8899.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 17 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 12 octobre 1883, je procéderai à la vente des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 2, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Commune et Gravier, mesurant 24 pieds 1 pouce de face à la rue Dryades sur 86 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise des lots Nos 3 et 4, 5 et 6 sur le point A; puis, courant de ce point au point B, en une ligne droite dans la direction de la rue Gravier, 8 pieds 6 pouces s'étendant du dit point vers la rue Remparts, 10 pieds 10 pouces du point C au dit point obliquant de la direction de la rue Gravier 18 pieds 10 pouces au point D; puis du point de départ 96 pieds 10 pouces au pied américain—conformément à un plan de A. Castaing, le 3 mai 1854, déposé pour référence chez E. Barnett anciennement notaire en cette ville.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

13 oct—13,20,27—nov 3,10,17

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Séverin Schill vs Mme Sosannah Smith.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 3372—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, en face de mon entrepôt, No 87 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, de—

Un lot de meubles de maison, tel qu'en fait foi un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité

31 oct— 1,29,3nov

Thomas N. Boylan Agt vs Vve L. E. Davis.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No. 3425—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, en mon entrepôt No 87, Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, de—

Un lot de meubles de maison, tel qu'en fait foi un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET. Constable de la Deuxième Cour de Cité.

31 oct—31,29,3 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et un cheval et buggy, à l'encan.

Succession de J. J. Hayes.

No 9099—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, le 8 novembre 1883, à 11 heures du matin, sur les lieux, anciennement connus comme l'Hôpital Luzenberg, sis rue Champs-Elysées, entre Genius et Libéral, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession—

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers et un lot de bois de lit simple en fer, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Et à 1 heure de l'après-midi, le même jour en face de notre bureau No 17 rue Carondelet, près Commune, un Cheval et un Buggy et Harnais.

Conditions—Comptant.

27 oct—27,31—nov 3,4,8.

La propriété connue sous le nom d'Hôpital Luzenberg, dans le 3me District.

Succession de John J. Hayes.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 9099.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 septembre 1883, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain carré d'îlet avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Champs-Elysées, Genius, Marigny et Libéral, désigné par le No 11, se composant de dix terrains numérotés de 1 à 10 inclusivement. Les dits terrains mesurent comme suit: les Nos. 7, 8, 9, 10 et 1, contigus les uns aux autres, 60 pieds de façade rue des Champs-Elysées, sur 148 pieds 2 pouces de profondeur; et les Nos. 2, 3, 4, 5 et 6, aussi contigus les uns aux autres, 60 pieds de façade rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur—mesure française. Les améliorations comprennent des maisons pouvant servir d'hôpitaux ou d'habitations.

N. B.—Les lieux ont été parfaitement désinfectés, et tous les articles en quelque sorte infectables ont été détruits sous les yeux du Dr E. G. Minton, inspecteur sanitaire du Troisième District.

2° Un carré d'îlet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 49; ledit terrain se trouve derrière le carré d'îlet No. 11, précédemment décrit, et est borné par les rues Genius, Marigny, Mandeville et Libéral; les bâtisses et améliorations comprennent les écuries, etc.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent devra être fait par l'acheteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais de l'acheteur, pardevant Ben amin Ory, notaire public.

30 sept—7 14 21 28 oct—3 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage rue Palmyre.

Succession de Thomas Monroe.

No. 9136—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 octobre 1883, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Les trois-quarts indivis, intérêt du dit défunt dans un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Commune, Johnson et Galvez, désigné comme le lot No 8 et mesurant 26 pieds et 4 lignes de face à la rue Palmyre sur 1o2 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; les améliorations comprennent deux maisons en bois à un étage

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an, privilège de vendeur et toutes les autres conditions usuelles de sécurité. 10 pour cent au comptant devra être payé au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm J Castell, notaire.

Et au même endroit et à la même heure et aux mêmes conditions on disposera du quart d'intérêt restant.

7 oct—7,13,20,27—3,10 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin des rues Première et Magnolia.

Succession de Eugène Gonsoulin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9690.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 octobre 1883, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Magnolia, Locust et Philippe désigné comme le No 6, formant le coin des rues Magnolia et Première, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur et façade de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; et l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr. notaire. 7 oct—7,13,20,27, 3, 10 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Dans l'affaire d'Emeline P. Stanton

Une personne interdite.

No 8881—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 juillet 1883, il sera vendu à l'encan—

Les lots ou parties de terre ci-après décrits, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans le morceau de terre connu comme la propriété Brooklyn Ware House Company, à savoir:

1° Un certain îlet de terre désigné par le No 4 et borné par l'Avenue Pacific et les rues Thayre, Peter et Elmire

2° Un certain îlet de terre désigné par le No 17, borné par les rues Eveline, Market et les Avenues Atlantic et Pacific.

3° Un certain îlet de terre désigné par le No. 27 et borné par les rues Homer, Elmire et Newton et l'Avenue Pacific.

4° Un certain îlet ou portion de terre désigné comme îlet No 39 et subdivisé en deux lots numérotés respectivement 1 et 2. Le lot No 1 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Pacific sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces et de face à la rue Lapeyrouse entre lignes parallèles et égales. Le lot No 2 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Elmire sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces et de face à la rue Lapeyrouse entre lignes égales et parallèles, et la portion de terre mesure 247 pieds 4 pouces sur la ligne qui la divise du dit lot du dit îlet No 39, et toute la profondeur à partir de la ligne qui la divise de la ligne du fond d'un morceau original de terre vendu par F. Verret à J. Stanton et autres, mais s'il y a une profondeur à n'est pas connue.

Conditions—Comptant. Un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication sera requis de l'acquéreur pour lier la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.

4oct—4, 13, 20, 27—3, 10nov.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:

Risques de feu		$246,848 79
Risques sur les mers		22,022 70
Risques sur les rivières		26,913 63
Total des primes		$295,784 12
Moins les primes non-échues		75,261 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883		$218,508 12
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$56,527 82	
Sur risques maritimes	12,901 25	
Sur risques de rivières	4,495 50	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	26,164 16	
Réassurances et primes remboursées	16,100 26	
		$116,486 79
Profit		$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant

Immeubles	$44,830 52
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61,333 78
Billets garantis par hypothèque et nantissement	149,330 00
Billets à recevoir	31,690 26
Primes en voie de collection	26,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co.	11,363 50
Actions du New Orleans Water-works Co	12,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	15,436 25
Mandats sur la ville (City Time)	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent en caisse	32,579 62
	$392,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. POURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL POURCHY,
EDWARD TOBY,	D A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR.	CHAS. LAFFITTE,
JOS. A. SHAKESPEAR.	

12juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Pour cause de changement de résidence.

LA RÉSIDENCE CAVAROC.

Magnifique demeure, Orangerie, &c, sur la rive gauche du Mississippi, dans la paroisse St-Bernard, à environ 3 1/2 milles de la Nouvelle-Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, ville de la Nouvelle-Orléans, rue St-Charles entre Gravier et Commune, la propriété ci-après décrite, savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les édifices et les améliorations qui s'y trouvent avec droit de batture, située dans la paroisse St-Bernard, sur la rive gauche du Mississippi, à environ 3 1/2 milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 1 arpent de face sur le fleuve, sur une profondeur de quarante arpents, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une magnifique maison de résidence, solidement construite, à deux étages, avec mansarde, couverte en ardoises, située à une distance d'environ 200 pieds du fleuve; il se trouve un grand vestibule au centre de la maison, au rez-de-chaussée comme au premier étage, avec un grand salon à droite d'un côté du vestibule et de l'autre côté deux grandes salles à manger et une bibliothèque. Aussi office, escalier, cabinet ou rez-de-chaussée, quatre grandes chambres à coucher, chambre à bain, lieux d'aisance, escalier et cabinet au premier étage, et deux grandes chambres à coucher avec cabinet dans les mansardes. Grande galerie devant et derrière dans le fond une cuisine en briques, une cave en briques, édifice ou bâti pour les domestiques avec six chambres bien plâtrées, &c &c.

Une belle allée en briques et cimentée de 14 pieds de large sur 250 pieds de longueur, s'étendant du chemin jusqu'à la maison principale. Une terre splendide, 2 bons puits, écurie, remise, 2 grandes citernes élevées à environ 12 pieds sur des fondations en briques, chacune de la contenance de 4000 gallons, un vaste canal partant du chemin et s'étendant jusqu'au Bayou Bienvenu, lequel opère complètement le desséchement de la propriété. Grande et superbe orangerie de magnifiques chênes et de magnolias, jardin contenant 400 rosiers de choix, de 1000 à 1500 gardenias, 1000 lys et une magnifique allée de cyprès, plants de Camélias de 10 à 12 pieds de hauteur et environ 2000 orangers les plus forts greffés sur des mandariniers, et rapportant presque tous, environ 12000 ... de tout d'autres objets qu'il serait trop long d'énumérer et que l'on trouve généralement dans une résidence modèle de ce genre.

Conditions—1/4 ou plus comptant, le reste à crédit de 1, 2 et 3 ans au choix de l'acquéreur, en billets du dit acquéreur portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. La clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant total ou d'une partie des dits billets et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra rembourser la prime d'assurance non-expirée faire assurer les bâtiments pour un montant qui garantisse complètement le vendeur, et assumer le paiement des taxes de l'année 1883. Le tout en sus de l'adjudication. Il sera également de faire au moment de la vente, un dépôt de 10 0/0 sur le montant de la dite adjudication.

Acte de vente pardevant G. Le Gardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 oct—13 14 20 21 27 28 nov 2 3

RUE DE L'ESPLANADE.

Grand morceau de terre proximité des résidences de MM. Baldwin, Tete, Pike, Seixas, Carrière, Lanaux, Riese, Philippi et Bouguot.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune—

Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No. 23 borné par les rues Esplanade, Quartier, Roman et Derbigny, mesurant 99 pieds 6 pouces de face à la rue Esplanade, 45 pieds 6 pouces 8 lignes à la rue du Quartier, sur des profondeurs variant de 19 pieds 10 pouces à 206 pieds 5 pouces.

Le tout d'après un plan de Arthur De Armas, député voyer, en date du 24 octobre 1883, maintenant exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, reste à un crédit de 1 et 2 ans, pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur paiera toutes les taxes de l'année 1883, en sus du prix d'adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 oct—27—3 nov—à la vente.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Successions de Robert Meyer et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 9660—Division Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Robert Meyer et femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier

30 oct—3—3 nov

Succession de Henry Joseph Budington.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,670—Division. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Charles Lafitte, administrateur de la succession du défunt ne serait pas approuvé, homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier

30 oct—30, 3 8 nov

Succession de Mme Margaret A. Jacobs veuve de Henry Joseph Budington.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 4,30.—Division. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Al. Dufilho, administrateur de la succession du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier

30oct—30—3 8 nov

Succession de Aurore Pierre Dumas femme de Pierre Boyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9525.—Division Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Pierre Boyer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier

1ernov—1 6 10

Successions de William McCulough et sa femme, Johannah McCulough.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9612—Division Attendu que Mme Mary Fitzgerald Doyle a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus William McCulough et sa femme Johannah McCulough, décédés intestat; avis est le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier

26 oct—26,30, 4 nov

Succession de Augustin Perpiñan

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la Paroisse d'Orléans, No 9161—Division Attendu que P. S. Wiltz, Jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Augustin Perpiñan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier

21 oct—31—4, 9 nov.

Succession de Jean Roger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,521 — Division. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier

26oct—26 30 nov 4

Succession de Charles A. Benedict.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9623—Division Attendu que William S. Benedict a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Charles A. Benedict, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier

26 oct—26,30,4 nov

Succession de Henry Peychaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9618—Division Attendu que Edouard Peychaud a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Peychaud, décédé intestat; avis par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier

16 oct—26 30—4 nov